MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 23 septembre 2015

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Madame KISS, Maire
M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme FRANÇOIS, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, Mme LAMAISON, M. BADEZ.

Excusées :

Madame SEN procuration à Madame DARDAUD

ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Le procès verbal du Conseil Municipal du 24 juin dernier appelle-t-il des remarques de votre part ?

Monsieur Chaigne *: Pas de remarque particulière sur le compte rendu lui-même, mais concernant la situation de la prime des assistantes maternelles, vous nous avez fait une double proposition lors du dernier conseil :*

- La première était de faire faire une analyse juridique par un avocat

- La seconde était une proposition que vous auriez déjà faite aux assistantes maternelles qui est la mise à plat globale de l'ensemble de ce qui leur est versé et un courrier devait leur être adressé pour un rendez-vous en septembre.

Et vous terminez votre intervention en indiquant : « Cela va nous laisser l'été pour étudier ces différentes possibilités ».

Dans la mesure où nous n'avons pas été sollicités pour choisir entre les deux propositions, nous en déduisons que les deux ont été mises en œuvre ou que rien n'a encore été fait !

Qu'en est-il exactement ?

Madame le Maire : *Concernant le recours à un avocat pour examiner la situation juridique, nous avons sollicité le cabinet Chapon. Nous avons rencontré le 3 septembre dernier avec Erika VASQUEZ, Carole GUERE et Daniel DUCLOS, nos assistantes maternelles qui nous avaient fait un certain nombre de demandes lorsque nous les avions vues à la réunion précédente. En l'occurrence, la prime n'en faisait pas partie. Nous avons acté avec elles un certain nombre d'avancées, en particulier la diminution du délai de carence de 8 à 3 jours. Sur les autres points, il n'y avait pas d'attente particulière, il y avait une histoire de lissage de leurs congés payés, cela est en train d'être étudié. Nous nous sommes donnés jusqu'à début 2016 pour pouvoir mettre cela en œuvre. Nous attendons le retour sur le volet juridique qui va être fait par le cabinet d'avocats.*

VOTE : UNANIMITE

Monsieur Fourcaud : *Toujours à propos de ce compte rendu du dernier conseil, je voudrais revenir sur la dernière intervention de Monsieur MEYRE. Je m'adresse en même temps au monsieur de la Presse qui est dans cette salle. Je reprends les propos de Monsieur Jean-Marc MEYRE : « Je trouve très choquant que la presse arrive en retard, que la presse parte avant. Je vais être très intéressé de voir ce qui va être retranscrit dans le Sud Ouest. Je crois que l'ordre du jour était suffisamment important pour que la presse puisse rester au moins jusqu'à la fin ». Monsieur, je m'adresse à vous ....*

Madame le Maire : *Non, ce n'est pas possible, il ne pourra pas répondre.*

Monsieur Fourcaud : *Je m'adresse à vous, avec l'autorisation de Madame le Maire. Je trouve extrêmement dommageable, Monsieur, votre attitude, et je voulais vous le dire en face. Que ce que nous disons dans cette assemblée ne vous intéresse pas, ce n'est pas complètement illogique, mais c'est dommage que vous ne fassiez pas votre boulot et je le regrette fortement.*

Madame le Maire : *Monsieur FOURCAUD, puisque notre journaliste ne peut pas répondre dans le cadre de cette assemblée, je vais vous répondre. J'ai informé le journaliste du fait que l'on avait trouvé curieux qu'il quitte l'assemblée avant la fin. Nous nous sommes expliqués. Il fait son travail de journaliste. Il y a quand même un principe fondamental dans le droit français qui est la liberté de la presse. Il a d'ailleurs fait un compte rendu qui nous a semblé plus que correct de nos débats lors du dernier Conseil Municipal. Je n'ai pas de conseil particulier à donner à la presse. Libre à vous de vous expliquer avec lui en tête à tête, mais pas au sein de cette assemblée.*
Je propose que nous passions à la suite du Conseil Municipal. Je souhaitais vous faire une petite synthèse rapide du rapport annuel d'activité de Bordeaux Métropole qui était à ce moment là, la Communauté Urbaine de Bordeaux. Vous avez dû trouver un exemplaire sur votre table. Je vous ferai grâce de tous les chiffres qui sont mentionnés, je vais simplement m'attarder sur les éléments les plus marquants de cette année 2014.
Le grand évènement de l'année a été le renouvellement du Conseil de la Communauté Urbaine puisque c'était l'année des élections municipales. Dans le domaine des transports, il y a eu beaucoup d'avancées puisque cette année 2014 a correspondu à l'extension des lignes B et C du tramway, mais aussi à la mise en service des Batcub ainsi que le Service d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs. Cela correspondait aussi au lancement des études opérationnelles et pré-opérationnelles du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (le SDODM). C'est aussi le lancement de la concertation publique pour la mise à 2x3 voies de la rocade, et bien évidemment les travaux de l'extension de la ligne A jusqu'au Haillan qui a été inaugurée en janvier dernier.
Un autre point marquant a été l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (le SCOT), ainsi que la première version du plan local d'urbanisme, dit PLU 3.1.
C'est aussi l'année de la signature du traité de concession pour la grande salle de Floirac.
Cela a correspondu au 3ème été métropolitain, qui nous concerne puisque nous avons systématiquement des manifestations dans ce cadre là, et cela a été aussi la première version du schéma de mutualisation qui a été soumis aux communes.
Pour le Haillan, nous avons eu en particulier l'inauguration de la nouvelle piste cyclable qui dessert les communes du Haillan, du Taillan et d'Eysines du côté de Cantinolles. Il y a eu aussi le lancement des études pour la desserte de l'aéroport et celle de la liaison Bordeaux/Saint Aubin qui devrait arriver si tout va bien en 2018. La Métropole a aussi adopté le règlement d'intervention en matière d'équipements sportifs, qui nous impacte directement. C'est la contrepartie des travaux du Grand Stade qui a dégagé une enveloppe de 15 millions d'euros. Cette enveloppe a été affectée avant l'été sur un certain nombre de projets de piscine et en particulier, celle que projetons de réaliser en intercommunalité avec la ville d'Eysines. Dans un registre un peu plus anecdotique, mais qui nous intéresse puisqu'une association locale (Cistude) y a fortement contribué, c'est la parution du nouveau guide qui s'appelle « Espèces de Métropole ».
Voilà pour l'essentiel, je vous laisse découvrir en détails les autres éléments de ce rapport.

Décisions municipales :

• En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

▪ Signature du contrat d'assistance et de maintenance avec ARPEGE MOBILITE OPUS pour un montant annuel de 250 € à compter du 1er février 2016.

▪ Suite à la collision d'un véhicule sur une partie du mur d'enceinte du cimetière, l'indemnité fixée par la SMACL est de 1 200 € après le rapport d'expertise et après la déduction de la franchise contractuelle de 300 €

▪ Signature d'une convention avec l'artiste Natalie TUAL le 9 octobre 2015 à la Bibliothèque Multimédia pour des lectures chantées de « Bulle et Bob dans la cuisine » en partenariat avec la commune de Blanquefort pour la somme de 1 400 €

▪ Maintenance d'un nouveau copieur de marque Konica Minolta confiée à la société R.2.S. avec un avenant au contrat (coût copie noir et blanc : 0,00456 €, coût copie couleur : 0,0456€)

▪ La participation à l'opération « Les petits champions de la lecture 2016 » initiée par le Syndicat National des éditeurs Jeunesse et la mise en place par le biais de la Bibliothèque Multimédia d'un projet intitulé « A voix haute » sur 2 exercices (2015 et 2016) avec des ateliers réguliers avec les enfants de niveau CM2 et un spectacle de lecture théâtralisée par la compagnie « Théâtre du Petit Rien » pour un budget prévisionnel de 2 100 €.

▪ Signature avec la société SEPPA Communication d'un avenant n°2 pour entériner la modification du format, de la pagination et de la périodicité de l'agenda culturel.

▪ Signature avec la société BLF Impression d'un avenant n°2 pour entériner la modification du format, de la pagination et de la périodicité de l'agenda culturel. En supplément, l'avenant n°2 vient accepter la déclaration de sous-traitance pour le sous-traitant « Bordeaux Brochures Services » (sous-traitant qui sera rémunéré directement).

▪ Solliciter le cabinet d'avocats Chapon et associés au titre d'une mission conseil sur des aspects statutaires pour un montant de vacation horaire de 220 € HT, de forfait de frais de dossier et déplacement inclus de 500 € HT, d'une réunion de travail au cabinet de 300 € HT.

2. N°82/15 – CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2015-2017 ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Jean-Claude Conte : *A la fiche 40, est-ce que cela comprend l'extension de l'offre de transports en commun ? Dans l'étude de la connexion de la ligne D au centre ville du Haillan, est-ce que cela comprend la ligne pour rejoindre Toussaint Catros, c'est-à dire le prolongement de la liane 11 en transversalité ?*

Madame le Maire : *Pour l'instant, on ne le sait pas. Nous avons demandé, avec l'arrivée du tram D à Cantinolles, qu'il y ait une liaison qui soit assurée entre les deux terminus du tram et qui passe par le centre du Haillan, de manière à ce que l'ensemble des Haillanais puisse rejoindre l'un des deux terminus. Tout ce qui concerne les liaisons transversales qui pourraient transiter par le Haillan, puis aller vers le nord est, le sud est, en direction de Pessac ou Mérignac, vont être mises à l'étude dans le cadre du schéma de déplacement*

métropolitain. Donc cela ne veut pas dire que c'est incompatible, mais cela pourrait être un tronçon de cette future liaison. Aujourd'hui, on ne peut pas préjuger si cela sera une prolongation de la liane 11. Je ne pense pas que ce soit le meilleur choix, nous aurions tout intérêt à demander une liaison transversale qui ne passerait pas nécessairement par Bordeaux, mais qui ferait les jonctions de banlieue à banlieue. A cette étape, nous, nous avons dit, « il nous faut quelque chose qui permette de rejoindre Cantinolles à la station Le Haillan Rostand ».

Jean-Claude Conte : *Je précise car cette demande est une vieille demande qui date de quelques années déjà. Effectivement je trouve, personnellement, que c'est une erreur de ne pas s'attacher à cette demande, de ne pas la poursuivre, de ne pas la pérenniser, compte tenu des besoins qu'il y a sur cette axe là, avec notamment le déménagement de Thalès. La nécessité d'une ligne de transports sur cet axe là me parait être primordiale.*

Madame le Maire : *Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux – Aéroport, l'intérêt d'être passé sous cette forme d'OIM est qu'on va avoir une vision beaucoup plus globale sur la zone. En particulier, cela va traiter de tout ce qui concerne les déplacements. Nos attentes sont de désengorger cette zone. Avec l'arrivée de Thalès, avec la ré-industrialisation du futur ancien site de Thalès sur le Haillan, avec l'arrivée probable d'autres entreprises sur ces secteurs, il est clair que si nous ne traitons pas les problématiques de voirie, de déplacements, etc..., la zone va être complètement engorgée. Dans l'OIM, ces problématiques de déplacements ont été considérées comme prioritaires car elles peuvent devenir un facteur bloquant pour l'installation de nouvelles entreprises.*

Monsieur Meyre : *Madame le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous nous abstiendrons sur les contrats de CODEV par rapport aux fiches actions parce que cela découle forcément de votre programme. Si on avait été aux affaires, on aurait fait exactement la même chose. Nous, on aurait conforté le Forum dans sa vocation actuelle, on aurait certainement parlé du terrain synthétique, on aurait parlé aussi de la construction d'une salle de spectacles avec parking. Ce sont les raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons sur ce vote.*

Madame le Maire : *Terrain synthétique, ce n'est pas pour nous, sous cette forme là, aujourd'hui une priorité, même si cela a été inscrit au programme. Nous travaillons sur un projet qui pourrait voir le jour peut-être plus rapidement que ce que l'on avait imaginé. Si Eric FABRE veut éventuellement donner des informations là-dessus...*

Eric Fabre : *Nous sommes en relation étroite avec la Ligue d'Aquitaine de Football qui vient d'installer ses locaux techniques et qui souhaite rapatrier ses locaux administratifs actuellement au Bouscat sur des espaces qui se situent derrière le collège et qui appartiennent à la mairie de Bordeaux. Une mutualisation d'espaces avec eux est envisagée et en particulier sur la construction d'un terrain synthétique. On va signer avec eux une convention de bon usage sur le partage d'installations.*

Madame le Maire : *Concernant le Forum et les parkings, c'est une problématique que nous étudions non pas dans le cadre des contrats de CODEV, mais dans le cadre de l'étude avec la FAB sur le projet de Centre Ville. Ce sont des problématiques que nous n'avons pas du tout oubliées, bien au contraire puisque le stationnement est un souci récurrent, même si en quantité, nous en avons un certain nombre.*

Monsieur Meyre : *Concernant le terrain synthétique, tant mieux, cela avance, mais il serait intéressant aussi de se pencher sur le paddle ...*

Monsieur Chaigne : *Je voudrais revenir sur trois fiches. Tout d'abord, je voudrais revenir sur la fiche 34 qui concerne la création d'une maison du vélo où il est précisé que la ville propose les parcelles AT3, AT266 et AT269. Vous nous avez précisé en commission que ces parcelles faisaient partie de l'ancienne propriété Edouard située dans le prolongement de la rue de Tanays. La fiche 45 concerne le parc des Jalles avec différentes actions et notamment :*

- *la réhabilitation de la maison du meunier, du Moulin et de la maison attenante au Moulin*
- *La création d'une aire de stationnement naturelle sur la parcelle cadastrée AA258 de 6 600 m^2.*
- *Etude et définition de faisabilité pour la maison de l'eau, de la nature et du vélo sur les parcelles AC1, AC2, AC422 et AC423.*

Nous ne pouvons que nous réjouir de la réhabilitation de la maison du meunier, du Moulin, qui était déjà à notre programme pour la mandature précédente. Toute l'équipe de l'époque, y compris les Verts, nous avait expliqué que c'était impossible car en zone inondable. Ce qui était impossible hier devient possible aujourd'hui, et c'est tant mieux pour le patrimoine communal. De Monsieur Jean-Alain BOUYSSOU, qui était déjà dans la précédente mandature et qui avait acté que le moulin du Moulinat, il fallait le détruire, je voudrais savoir :

- *où sont situées les parcelles AC1, AC2, AC422 et AC423 ?*
- *combien voulez-vous créer de maisons du vélo sur le Haillan (il y en a déjà une sur la parcelle de la maison Edouard) ?*

Madame le Maire : *Concernant le parc des Jalles, plus particulièrement le point que vous évoquiez sur le fait que ce n'était pas possible sur le mandat précédent : Ce n'était pas possible pour une raison simple car à l'époque on considérait que le moulin et la maison du Meunier étaient dans le périmètre immédiat de captage, ce qui interdisait toute réhabilitation. Il se trouve que la réglementation a changé et que nous ne sommes plus dans le périmètre immédiat, mais dans le périmètre rapproché, ce qui nous ouvre des perspectives de réhabilitation et nous nous en réjouissons. Concernant le parking, nous avions initialement positionné un emplacement réservé au sud de la piste cyclable, sur le terrain qui fait l'angle. Il se trouve que le zonage de ces parcelles est aujourd'hui en zone constructible. Cela veut dire que le coût du foncier est relativement élevé. Faire du parking en achetant un terrain à 300 € le mètre carré n'est pas une bonne gestion des finances publiques. On s'est intéressé aux parcelles qui sont au nord de la piste, c'est un espace un peu boisé, et ce n'est pas du tout le même zonage. Là, on pourrait faire le parking, le prix est aux alentours de 20 à 30 € le mètre carré. Cela nous semblait plus judicieux dans la mesure où il est possible de créer un parking paysager. Quant à la maison du vélo, dans les différentes études qui avaient été faites à l'époque, le projet initial indiquait la construction d'une maison du vélo, de la nature, justement sur ce terrain où on avait prévu le parking. De fait, compte tenu des finances publiques et dans la mesure où nous avons la possibilité de rénover le moulin et la maison du Meunier, ce projet, nous l'avons quand même inscrit, mais nous ne le considérons plus comme prioritaire. Nous avions besoin de locaux en particulier pour loger Cistude, mais éventuellement d'autres associations. Si nous rénovons la maison du Meunier et le moulin, nous n'avons plus besoin de ces locaux. Clairement, il n'y aura pas deux maisons du vélo sur la commune du Haillan. Notre priorité est de faire la maison du vélo sur le terrain Edouard et pas au bord de la piste cyclable.*

Monsieur Chaigne : *Concrètement on va quand même payer l'étude pour cette maison du vélo ?*

Madame le Maire : *On n'en a pas besoin, elle est déjà payée. C'est Bordeaux Métropole qui l'a réalisée et nous avons déjà les résultats. Si on décidait de passer en phase opérationnelle de ce projet, on aurait une étude de faisabilité avec un programme. Aujourd'hui, nous ne sommes pas à cette étape là, la priorité est le moulin et la maison du Meunier.*

Monsieur Chaigne : *Maintenant, je voudrais en venir à la fiche 44 : c'est la zone de projet AUMAILLEY. Concernant ce projet, vous nous avez expliqué en commission, que c'était un nouveau promoteur adossé à Aquitanis et qu'il y aurait 50 % de logements sociaux.*
Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura pas plus de 50 % de logements sociaux car sur la fiche, il est précisé : « La ville souhaite pouvoir être accompagnée par Bordeaux Métropole pour maîtriser ce qu'il va s'y faire en donnant une orientation principale de logement locatif social (au moins 50 %) ». Ce n'est pas la même chose de dire 50 % ou au moins 50 %. En plus, après renseignement, il n'y a aucune structure commune entre le promoteur Tagerim et Aquitanis.

Madame le Maire : *Nous, on a positionné sur ce terrain une servitude de mixité sociale avec 50 %, cela veut dire un minimum. Très sincèrement, s'il pouvait y en avoir plus, cela ne nous chagrinerait pas car aujourd'hui il y a un vrai besoin. Compte tenu de notre parc actuel, nous sommes en dessous des 25 %, il va falloir qu'on rattrape un petit peu notre retard et en plus potentiellement 80 % de la population de la Métropole peut prétendre en fonction de ses revenus, à du logement social. Donc, il y a une réelle demande avec des typologies différentes. Après, il y a la réalité économique. Je pense là que si un promoteur se présente adossé à un bailleur comme Aquitanis, en fonction du prix qu'ils ont payé le terrain, il va falloir qu'ils équilibrent leur opération. Je doute qu'ils montrent beaucoup d'empressement à faire plus que le minimum requis, et nous, nous serons déjà très contents d'avoir 50% de logements sociaux sur ce terrain. Bien sûr, s'ils nous disent 60 %, nous serons ravis aussi.*

Monsieur Chaigne : *Pour compléter ma réflexion, il me semblait que dans l'urbanisme actuel, il fallait beaucoup de mixité pour ne pas faire de ghettos. Si on va de l'ordre de 50% de logements sociaux, est-ce que l'on ne va pas contre cette mixité ?*

Madame le Maire : *Il n'y a pas de raison, ce n'est pas parce que vous habitez dans du logement social, que vous allez créer du ghetto. Cela dépend plutôt comment cette résidence vit, comment elle est gérée, comment les politiques municipales peuvent s'appliquer. Je vous mets au défi de nous dire quelles sont les résidences où nous avons 100 % de social ou 50 % de social sur la commune, notamment sur les derniers programmes qui sont sortis.*

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

3. N°83/15 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ENTREPOT

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

4. N°84/15 – REMUNERATION DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE ET ARTISTES, INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac: Lecture de la délibération

Madame Saint Genez : *Sur quelle base ont été fixés les montants des rémunérations des intermittents ?*

Nicole Savignac : *La plupart des intermittents que l'on va reprendre étaient des intermittents qui travaillaient déjà à l'Entrepôt, employés par MGE. Aussi on s'est fixé sur ces mêmes tarifs.*

VOTE : UNANIMITE

5. N°85/15 – FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Lorsque les contrats de CODEV ont été renégociés, un certain nombre de communes a vu leur soutien aux manifestations culturelles un peu amputé, en particulier toutes celles qui avaient des subventions de Bordeaux Métropole supérieures à 20 000 €. Etant en dessous, on a pu maintenir.*

VOTE : UNANIMITE

6. N°86/15 – VENTE DE SACS CABAS – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

7. – N°87/15 – VENTE DE JEUX SORTIS D'INVENTAIRE A LA LUDOTHEQUE

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

8. N°88/15 – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) – AFFECTATION DE LA DOTATION 2015

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

9. N°89/15 – FIXATION DU COEFFICIENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TFCE) – FRACTION COMMUNALE

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Je voudrais simplement faire remarquer que jusqu'à présent, nous avions un coefficient maximum qui était de 8. Cette année, vous auriez pu l'augmenter de 0,5 pour le passer à 8,5. Jusqu'à présent, on avait le coefficient maximum, on ne pouvait pas aller au-delà.*

Jean-Michel Bousquet : *Pour être tout à fait précis et sous réserve de vérification, de mémoire, le coefficient fixé à 8 était il y a deux ans. L'année dernière, il y avait une possibilité d'augmentation en pourcentage, mais nous ne l'avions pas fait pour les mêmes raisons que cette année. Dans la logique de la fiscalité maintenue directe ou indirecte, sachant que cette taxe s'applique à tous sans aucune différentiation sociale ou de revenus, l'idée est de la maintenir stable et de travailler toujours sur la maîtrise de nos dépenses, dans le même leitmotiv que j'ai déjà défendu.*

VOTE : UNANIMITE

10. N°90/15 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES DE LA VILLE DU HAILLAN

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

11. N°91/15 – CONVENTION PORTANT SUR LES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE PRETS CONTRACTES PAR LA COMMUNE DU HAILLAN AFIN DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS DONT L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Il me semble qu'à la dernière délibération, on avait parlé des coûts de fonctionnement transférés à la Métropole.*

Jean-Michel Bousquet : *Sur un point strictement technique, nous avons réduit nos budgets de fonctionnement des coûts concernés. Sur la partie investissement, le principe était que les prêts étaient transférés ainsi que la dépense adossée. Beaucoup de communes ont transféré le prêt lui-même. Au lieu d'être porté par la ville, il était transféré à la Métropole. Quelques communes, dont la commune du Haillan, ne peuvent le faire, vu que ces prêts ne sont pas individualisés sur l'équipement. Les dépenses d'investissement doivent être pointées en tant que telles, et nous n'avons pas eu la possibilité de transférer le prêt en tant que tel. Il nous faut donc intégrer mécaniquement une convention visant à récupérer la recette adossée.*

Madame le Maire : *On continue donc à payer et Bordeaux Métropole nous rembourse.*

Monsieur Chaigne : *Si ma mémoire est bonne, on avait voté 33 000 € de coût de fonctionnement qu'on redistribuait à Bordeaux Métropole, mais qui était uniquement un coût de fonctionnement, on n'avait pas parlé des prêts.*

Jean-Michel Bousquet : *Sur les mécanismes, on a transféré à Bordeaux Métropole la recette concernant l'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage, le principe étant que la dépense d'investissement devait être transférée via le transfert des prêts. Les modalités d'application n'avaient pas été détaillées à ce moment là, considérant que c'était totalement transparent pour la commune. Là, il faut transférer mécaniquement par convention la recette adossée. Ce sont deux choses différentes. Sur la partie investissement, la recette et la dépense sont totalement transparentes et adossées. Sur la partie fonctionnement, les recettes de fonctionnement étaient globalisées, les dépenses de fonctionnement étaient affectées sur un certain nombre de lignes comptables. Cela nécessitait d'être un petit peu plus consolidé. Là, l'un finançait directement l'autre.*

Monsieur Chaigne : *C'est un plus pour la commune.*

Jean-Michel Bousquet : *Intellectuellement, cela vise à ce que le transfert de la compétence se fasse de façon totalement transparente. En pratique, c'est une recette qui n'est pas négligeable et qui sera consolidée à la signature de la convention.*

Monsieur Chaigne : *Nous sommes d'accord, ce n'est pas qu'un jeu d'écriture, c'est une recette pour la commune.*

VOTE : UNANIMITE

12. N°92/15 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

Madame Saint Genez : *Combien de contrats jeunes et d'emplois d'avenir sur la commune ?*

Jean-Michel Bousquet : *4 contrats d'avenir et 2 contrats CUI.*

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

13. N°93/15 – BUDGET ANNEXE « MANIFESTATIONS CULTURELLES » – EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

14. N°94/15 – MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel Duclos

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Il y a quand même deux créations sèches de poste.*

Daniel Duclos : *Pas sèches, puisque le poste de régisseur était compris dans la prestation que nous payions autrefois au Pin Galant.*

Monsieur Chaigne : *Nous sommes tout à fait favorables à la promotion des agents, mais compte tenu des dépenses de personnel dans le budget de la commune (+ 62 % des dépenses), nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

Madame le Maire : *Monsieur Chaigne, un des postes n'est pas une création puisque effectivement nous payions le régisseur lorsque nous versions la subvention à MGE. Donc c'est une opération blanche. Dans la réalité, il y a la création d'un poste qui est le poste économie emploi où effectivement nous avons anticipé le calendrier que nous nous étions fixés puisque nous avions initialement envisagé d'embaucher une personne sur ce poste à compter de janvier. Il se trouve que nous avons légèrement avancé cette date. Il y a un règlement d'intervention en matière économique qui a été adopté il y a quelques années au sein de la CUB, et dont un des volets permet le financement à hauteur de 30 % du salaire de ce type de poste. On nous avait garanti en début d'année que ce volet de règlement d'intervention ne serait pas touché. A notre grande surprise, avant l'été, nous avons appris que le dispositif en question pourrait être modifié, sans plus de précision sur le sens. Mon instinct féminin me dit que cela nous sera moins favorable et donc, outre l'intérêt de ce poste,*

nous avons décidé d'aller un petit peu plus vite pour bénéficier des conditions de prise en charge du règlement d'intervention économique actuelles pour éviter de se priver d'une manne financière puisque, comme vous, nous sommes soucieux des deniers publics. C'est donc la seule création réelle de poste.

Jean-Michel Bousquet : *Ce qui en terme d'impact sur les finances municipales ne représente que 0,7 équivalent temps plein sur un poste pour lequel par ailleurs nous nous étions engagés. 30 % de recettes, ce n'est pas négligeable, tout en sachant qu'il y a un besoin d'intervention dans le domaine de l'emploi et l'économie. 0,7 équivalent temps plein reste quelque chose d'assez raisonnable par rapport au volume global du budget du personnel.*

Madame le Maire : *J'ajouterai que la personne qui va être sur ce poste économie emploi a vocation à travailler pour aider et faciliter les démarches des demandeurs d'emploi haillanais et que c'est aussi un investissement. On part du principe que cette personne grâce à son travail permettra à des gens de se retrouver dans une situation un peu plus favorable du point de vue financier et ce sera peut-être autant d'aide en moins à verser par l'intermédiaire du CCAS. Sur le volet économique, elle a comme mission d'aller chercher les entreprises qui pourraient s'installer sur la commune et qui génèrent derrière des recettes fiscales.*

Philippe Rouzé : *En effet je pense que cet emploi est avant tout un emploi sur investissement puisqu'on est là pour éviter que les demandeurs d'emploi se retrouvent devant le CCAS. Je suis un peu étonné de la position de l'opposition. Il me semble que dans leur programme, eux aussi avaient pour but de combattre le chômage. Je crois que c'est un moment fort pour les demandeurs d'emploi, c'est-à-dire qu'ils vont avoir enfin un service qui leur sera dédié. Il aurait été de bon ton que l'ensemble du Conseil Municipal envoie un geste fort à des gens qui sont en très grande difficulté.*

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

15. N°95/15 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE (CDG)

Rapporteur : Daniel Duclos

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

Madame Saint Genez : *Quel est le montant de l'enveloppe annuelle ?*

Madame le Maire : *Dans les mille euros.*

Monsieur Chaigne : *Si j'ai bien compris, ce n'est pas l'effectif global du personnel.*

Daniel Duclos : *C'est l'effectif défini à partir de la liste électorale.*

Monsieur Chaigne : *J'espère que vous tenez la liste du personnel à jour car, compte tenu de toutes les modifications, je vous la redemanderai en fin d'année.*

VOTE : UNANIMITE

16. N°96/15 – VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE AUPRES DE LA PREFECTURE

Rapporteur : Rose Sarlandie

Rose Sarlandie : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *La logique qui a présidé à l'établissement de cette liste est une logique transversale, c'est-à-dire que lorsque nous rénovons des bâtiments, ce qui sera le cas sur l'école de la Luzerne, nous profitons de la remise à neuf pour faire tous les aménagements nécessaires dans le cadre de l'Ad'AP. En revanche, sur les bâtiments sur lesquels il n'y a pas de travaux particuliers prévus, on va avoir une autre démarche. Par exemple, on va commander toutes les portes pour tous les bâtiments, de manière à bénéficier d'achats groupés et de faire baisser le coût. C'est ainsi que nous allons procéder. Nous avons déjà commencé puisque c'est une démarche qui a été entamée depuis 6 ou 7 ans sur la commune du Haillan. Vous avez pu constater qu'au fur et à mesure des rénovations de bâtiments, nous nous adaptons aussi vite que nous le pouvons et que nos moyens nous le permettent (à peu près 80 000 € sur le budget annuel).*

VOTE : UNANIMITE

17. N°97/15 – CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE BALLES

Rapporteur : Laurent Dupuy Barthère

Laurent Dupuy Barthere : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

18. N°98/15 – MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.L.S.P.D.)

Rapporteur : Laurent Dupuy Barthère

Laurent Dupuy Barthere : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

19. N°99/15 – ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE (TIPI REGIE) POUR LA BILLETTERIE DE L'ENTREPOT – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : Nathalie François

Nathalie François : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

Monsieur Meyre : *Vous savez qu'au mois de juillet la commune de Saint Jean d'Illac a connu un désastre puisque 500 hectares ont été brûlés et au nom du Maire, Hervé SEYVE, je tenais à vous remercier de l'aide que vous avez proposée à la commune, que ce soit matériellement ou en termes humains. Merci beaucoup.*

Madame le Maire : *Cela nous semblait être un minimum de solidarité entre communes, même si vous n'avez pas eu besoin d'y avoir recours.*
N'oubliez pas que vous avez à signer des documents avant de partir.
Rendez-vous au mois de novembre pour le prochain Conseil Municipal. Bonne soirée à tous.

MAIRIE DU HAILLAN * 33 (GIRONDE) *

Ludovic GUITTON
Secrétaire de Séance

MAIRIE DU HAILLAN * 33 (GIRONDE) *

Andréa KISS
Maire du Haillan